

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 3 septembre 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le troisième (3^e) jour du mois de septembre deux mille dix-neuf (2019) à 19h00, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des séances de ce conseil.

Présences :

Danielle Gagné	#1	présente
Rémi Beaulieu	#2	absent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

Aucun citoyen n'est présent à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

Malgré l'absence de M. Rémi Beaulieu, conseiller au siège #2, il y a QUORUM et la séance est ouverte à 19h00, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, rédige le procès-verbal.

Il est important de préciser qu'un avis de convocation a été envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux mentionnés ci-haut préalablement à la tenue de la présente séance extraordinaire. Le directeur général confirme que les conseillers municipaux ont bel et bien reçu l'avis de convocation, puisqu'il a reçu l'ensemble des preuves de réception de Poste Canada à cet effet. Veuillez noter que Madame la Mairesse, Ghislaine Daris, a quant à elle reçu l'avis de convocation de main à main et a signé un accusé réception afin de confirmer la réception dudit avis.

2019-09-641.2

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et tel qu'apparaissant ci-dessous :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION D'UNE RÉOLUTION POUR LE LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRE PRÉPARÉE PAR ATELIER 5 POUR LA CONSTRUCTION DE LA PATINOIRE
4. ADOPTION D'UNE RÉOLUTION POUR DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX FINALE PRÉALABLE À LA REDDITION DE COMPTE FINALE CONCERNANT LA TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-09-642.3

3. ADOPTION D'UNE RÉOLUTION POUR LE LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRE PRÉPARÉ PAR ATELIER 5 POUR LA CONSTRUCTION DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT qu'un document d'appel d'offres a été produit par l'entreprise Atelier 5 afin de permettre à la Municipalité d'obtenir des propositions de services pour la construction d'une patinoire sur le terrain du Centre de Loisirs;

CONSIDÉRANT l'importance de cette étape, celle-ci devant permettre, par la suite, le choix de l'entrepreneur général qui devra réaliser lesdits travaux;

Il est proposé par Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna autorise l'entreprise Atelier 5 à procéder à cet appel d'offres et à le publier via la plateforme « SEAO » le plus rapidement possible.

2019-09-643.4

4. ADOPTION D'UNE RÉOLUTION POUR DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX FINALE PRÉALABLE À LA REDDITION DE COMPTE FINALE CONCERNANT LA TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE :

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux finale et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux finale.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-09-644.5

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'advenant 19H09 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Ghislaine Daris
Mairesse

Félix Bérubé
Directeur général et
secrétaire-trésorier

P-V (Extraordinaire) Septembre 2019

